

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016_06_4
id. 2375

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RÉFORME DE VÉHICULES, ENGINS ET MATÉRIEL DE
CHANTIER**

Parmi les véhicules, engins et matériels de travaux publics utilisés par les services du Département, certains ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité du fait de leur vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire. Compte tenu de leur état, l'ensemble des biens soumis à réforme sont destinés à destruction.

I – Véhicule destiné à la destruction :

Le tableau ci-après présente un véhicule « hors d'usage ». Aussi, Monsieur le Président propose de le céder à une entreprise de récupération aux conditions économiques du secteur intéressé. De plus, cet établissement s'engagera à démanteler et à détruire ce véhicule qui ne pourra, en aucun cas, faire l'objet de revente totale ou partielle.

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Fourgon Renault Master	Atelier Mécanique Départemental	684 JX 82	2000	AUTO684 JX82	Destruction

II – Matériel TP destiné à la destruction :

Le tableau ci-après présente du matériel TP « hors d'usages ». Aussi, Monsieur le Président propose de les céder à une entreprise de récupération aux conditions économiques du secteur intéressé. De plus, cet établissement s'engagera à démanteler et à détruire ce matériels TP qui ne pourra, en aucun cas, faire l'objet de revente totale ou partielle.

<i>Type de matériel</i>	<i>Provenance</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Broyeur Végétaux AGRAM TER 240H	Atelier Mécanique Départemental	-	MATOSPARC11058 /11	Destruction
Châssis épareuse SMA	Atelier Mécanique Départemental	10989	-	Destruction
Châssis épareuse SMA	Atelier Mécanique Départemental	10990	-	Destruction
Débroussailleuse Ergos SMA	Atelier Mécanique Départemental	10991	-	Destruction

Carter Rotor 160 SMA	Atelier Mécanique Départemental	13480	-	Destruction
Carter Rotor 160 SMA	Atelier Mécanique Départemental	13483	-	Destruction
Carter Rotor 160 SMA	Atelier Mécanique Départemental	13486	-	Destruction
Saleuse 4m3 ACOMETI S n°4399	Atelier Mécanique Départemental	4399	-	Destruction
Cuve	Atelier Mécanique Départemental	Attribuée au 681 JX 82	-	Destruction
Cuve	Atelier Mécanique Départemental	Attribuée au 682 JX 82	-	Destruction
Cuve	Atelier Mécanique Départemental	Attribuée au 684 JX 82	-	Destruction
Cuve Canal	Atelier Mécanique Départemental	-	-	Destruction
Aspiratrice de feuille	Atelier Mécanique Départemental	-	-	Destruction
Remorque	Atelier Mécanique Départemental	PM112071	-	Destruction

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire des véhicules, des engins et du matériel TP décrits ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches et négociations nécessaires à l'enlèvement en vue de la destruction des véhicules, engins et du matériels qui ne seront ni vendus, ni conservés pour les pièces détachées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC